

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

SCF/TFC.8/2
31 octobre 2011

Réunion du Comité du SCF
Washington (États-Unis)
3 novembre 2011

Point 2 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR. OUVERTURE DE LA SEANCE ET ELECTION DES COPRESIDENTS

1. La réunion sera ouverte par Andrew Steer en sa qualité de Coprésident du SCF.
2. Il convient de rappeler que les Comités du FTP et du SCF, à leur réunion conjointe de juin 2011, ont pris note du paragraphe 21 du Cadre de gouvernance du SCF qui stipule ce qui suit : « Le Comité du SCF a deux Coprésidents. L'un des deux est élu parmi les Membres, l'autre est le Vice-président de la Banque mondiale pour le Réseau du développement durable ». Le Comité a invité la réunion conjointe des Comités du FTP et du SCF à envisager de recommander que le Cadre de gouvernance du SCF soit modifié de manière à aligner les dispositions relatives à la coprésidence du Comité du SCF avec les dispositions relatives à la coprésidence du Comité du FTP en stipulant que le Comité du SCF serait présidé par deux coprésidents élus parmi ses membres, l'un étant un représentant d'un pays bénéficiaire, l'autre un représentant d'un pays contributeur.
3. La réunion conjointe de juin 2011 a accepté cette proposition et examinera à sa réunion du 3 novembre le document CTF-SCF/TFC.7/4, qui comprend entre autres des propositions d'amendement au Cadre de gouvernance et au Règlement intérieur du SCF visant à introduire les changements proposés. Si la réunion conjointe accepte de recommander l'adoption des amendements proposés, ceux-ci seront distribués aux pays contributeurs actuels du SCF, à tous les pays bénéficiaires auxquels des fonds du SCF ont été alloués et à l'Administrateur pour qu'ils les approuvent. Dans l'attente de l'approbation des amendements, les dispositions relatives aux Coprésidences figurant au paragraphe 21 du Cadre de gouvernance du SCF et aux paragraphes 25-27 du Règlement intérieur du SCF s'appliquent.
4. Conformément au paragraphe 25 du Règlement intérieur du SCF, le Comité élit parmi ses Membres un représentant d'un pays contributeur ou d'un pays bénéficiaire pour occuper les fonctions de Coprésident. Le Coprésident précédent, M. Ahmed Moosa, étant le représentant d'un pays bénéficiaire admissible, il incombe au groupe des pays contributeurs de proposer un Coprésident pour la réunion.
5. Selon le règlement en vigueur, le Coprésident serait élu pour un mandat de six mois qui devrait arriver à expiration à la fin de 2011 (du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011). Il convient toutefois de noter qu'il a aussi été suggéré, dans les propositions d'amendement au Règlement intérieur figurant dans le document CTF-SCF/TFC.7/4, que les mandats des Coprésidents soient portés à 18 mois pour coïncider avec le mandat proposé pour les Membres. Si cet amendement est approuvé, la durée du mandat du Coprésident nouvellement élu parmi les représentants des pays contributeurs serait de 18 mois (à compter du début de la réunion actuelle et jusqu'au début de la réunion de mai 2013). Il en serait de même du mandat du Coprésident issu d'un pays bénéficiaire admissible, qui devra être élu par le biais d'une décision par courrier lorsque les amendements auront été officiellement approuvés.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Un *ordre du jour provisoire* destiné à être examiné par la réunion conjointe des Comités des fonds fiduciaires a été distribué sous la cote SCF/TFC.8/1/Rev.2. La réunion conjointe est invitée à **adopter** l'ordre du jour.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR. RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LES PROGRAMMES CIBLES DU SCF

7. Le Comité du SCF est invité à **examiner** le document intitulé *Rapport d'avancement sur les programmes ciblés du Fonds climatique d'investissement stratégique* (SCF/TFC.8/3) et à **formuler des commentaires** sur ce rapport, qui décrit les progrès accomplis à ce jour dans le cadre des trois programmes relevant du SCF : PPCR, FIP et SREP.

8. Le Comité du Fonds fiduciaire est invité à **présenter des orientations** et à **communiquer ses observations** aux Sous-comités sur les progrès accomplis dans le cadre des programmes ciblés.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR. GESTION DU PORTEFEUILLE DES PROGRAMMES CIBLES DU FONDS CLIMATIQUE D'INVESTISSEMENT STRATEGIQUE

9. Lors de sa réunion de juin 2011, le Comité du SCF a examiné le document intitulé *Proposition relative à la gestion du portefeuille des programmes ciblés du SCF*. Le Comité s'est prononcé globalement en faveur des procédures proposées aux fins de l'orientation de la gestion du portefeuille et a demandé à l'Unité administrative des FIC de préparer, en consultation avec le Comité des BMD, un document révisé qui prendrait en compte les observations formulées par le Comité et qui serait soumis à son examen lors de sa réunion de novembre 2011. Le Comité a demandé en particulier que ce document soit aligné, le cas échéant, sur les pratiques de gestion du portefeuille du FTP.

10. Le document SCF/TFC.8/4, intitulé *Proposition relative à la gestion du portefeuille des programmes ciblés du SCF*, présente une proposition révisée de gestion du portefeuille qui est alignée sur les pratiques de gestion du portefeuille du FTP.

11. Les participants à la réunion sont invités à **examiner** et à **approuver** la stratégie de gestion de la réserve de projets proposée qui sera suivie pour chacun des programmes ciblés relevant du SCF.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR. QUESTIONS DIVERSES

12. Les Membres et les Coprésidents peuvent soulever toute autre question dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR. CLOTURE DE LA SEANCE

13. La séance sera close à 11 h 15 le jeudi 3 novembre 2011.